

ÉTATS FINANCIERS
pour
LA FINANCIÈRE SISIP
pour l'exercice clos le
31 DÉCEMBRE 2017

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Financière SISIP, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état des résultats d'exploitation, la variation des flux de trésorerie et l'état de l'évolution du surplus pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que le sommaire des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires aux fins de la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Celles-ci nous obligent à respecter des exigences déontologiques et à planifier et exécuter la vérification de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Une vérification comporte l'exécution de procédures visant à obtenir des éléments probants concernant les montants et d'autre information obligatoire fournis dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur. En évaluant ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes afférents à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers de l'entité afin de concevoir des procédures de vérification appropriées dans les circonstances, mais non aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Une vérification comprend également l'évaluation de la justesse des conventions comptables appliquées et de la nature raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer le fondement de notre opinion.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Financière SISIP au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Canada.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables agréés

Ottawa (Ontario)
11 Octobre 2018

FINANCIÈRE SISIP

BILAN

31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers de dollars)

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
<u>ACTIFS</u>				
ACTIF À COURT TERME				
Espèces	53	\$	8	\$
Travaux en cours	13		159	
Charges payées d'avance	71		47	
	<u>137</u>		<u>214</u>	
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF				
Fonds distincts (note 5)	420 630		399 700	
Actif net des régimes (note 4)	19 692		28 731	
	<u>440 322</u>		<u>428 431</u>	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	633		507	
	<u>441 092</u>	\$	<u>429 152</u>	\$
<u>PASSIF ET SURPLUS</u>				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs et charges à payer	301	\$	326	\$
SURPLUS (note 7)	<u>440 791</u>		<u>428 826</u>	
	<u>441 092</u>	\$	<u>429 152</u>	\$
Engagements (note 10)				

Approuvé au nom du conseil des Biens non publics :



..... Shirley Tang-Jassemi, chef des services financiers

(voir les notes jointes)

FINANCIÈRE SISIP

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'ÉVOLUTION DU SURPLUS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers de dollars)

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
Revenus				
Primes (note 2)	76 153	\$	73 729	\$
Intérêt crédité (notes 2 et 3)	6 607		8 322	
Gain sur les fonds distincts	33 757		17 415	
Gain (perte) sur les placements nets dans les régimes	1 465		(2 025)	
Frais d'administration de l'Assurance invalidité prolongée des FAC	4 264		3 809	
	<u>122 246</u>		<u>101 250</u>	
Réclamations et frais connexes	51 132		53 171	
Accroissement des réserves – résultats techniques du régime	7 310		4 253	
Gestion des contrats	1 910		1 675	
Impôts sur les primes	1 894		1 810	
Autres frais d'exploitation	8 232		7 819	
Réassurance	4 481		4 331	
Frais de gestion des placements	826		866	
Ajustement des taxes sur les primes	(517)		(824)	
	<u>75 268</u>		<u>73 101</u>	
Diminution des réserves (accroissement) – modification des hypothèses (notes 2 et 4)	<u>(5 321)</u>		<u>2 188</u>	
Bénéfice d'exploitation	41 657		30 337	
Autres articles				
Subvention aux programmes de bien-être et maintien du moral	(5 000)		(5 000)	
Contribution au Fonds central des Forces canadiennes (note 11)	(24 000)		(25 000)	
Pertes nettes de la Division de la planification financière (tableau A)	<u>(692)</u>		<u>(795)</u>	
Bénéfice net (perte)	11 965		(458)	
Surplus – début de l'exercice	<u>428 826</u>		<u>429 284</u>	
Surplus – fin de l'exercice	<u>440 791</u>	\$	<u>428 826</u>	\$

(voir les notes jointes)

FINANCIÈRE SISIP

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017 (en milliers de dollars)

PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte)	11 965	\$ (458) \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Revenu non réalisé sur les fonds distincts, déduction faite des dépenses	(32 930)	(16 549)
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements nets dans les régimes	(2 091)	7 289
Revenu non réalisé sur l'actif net des régimes	(5 870)	(21 077)
Amortissement	101	56
	<u>(28 825)</u>	<u>(30 379)</u>
Changement dans le niveau des :		
Travaux en cours	146	(112)
Charges payées d'avance	(24)	4
Créditeurs et charges à payer	(25)	36
	<u>(28 728)</u>	<u>(30 811)</u>
Activités de placement		
Produits du retrait des fonds distincts	24 000	3 500
Produits du retrait de l'actif net	5 000	27 323
Achat d'immobilisations corporelles	(227)	(354)
	<u>(28 773)</u>	<u>30 469</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES	45	(342)
ESPÈCES – DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>8</u>	<u>350</u>
ESPÈCES – FIN DE L'EXERCICE	<u>53</u>	<u>8</u> \$

(voir les notes jointes)

FINANCIÈRE SISIP

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION LIÉS À LA PLANIFICATION FINANCIÈRE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers de dollars)

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
Revenus				
Counselling financier et éducation financière	2 886	\$	3 063	\$
Commissions	3 983		3 527	
Souscriptions	52		377	
Déclarations de revenus	27		113	
Revenus en intérêts	17		17	
	<u>6 965</u>		<u>7 097</u>	
Dépenses				
Salaires et avantages sociaux	6 044		5 976	
Frais de gestion des fonds communs	628		550	
Paiements de location	281		292	
Bureau	152		148	
Communications	70		83	
Voyage	86		106	
Services de nettoyage	40		36	
Contrats de travail temporaire	81		119	
Amortissement	101		56	
Publicité et impression	53		47	
Autres	33		135	
Frais d'agrément	21		33	
Assurance responsabilité et sur les biens	11		20	
Formation	38		36	
Programme d'éducation financière	18		255	
	<u>7 657</u>		<u>7 892</u>	
Perte pour l'exercice	<u>(692)</u>	\$	<u>(795)</u>	\$

(voir les notes jointes)

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers de dollars)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Financière SISIP, une activité commerciale des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC), exploite ses commerces sous l'autorité du chef d'état-major de la défense (CEMD) en vertu de ses responsabilités à l'égard des Biens non publics (BNP). La responsabilité de l'administration des activités de la Financière SISIP incombe au directeur général des BNP, et elle lui est déléguée par le CEMD. Les activités sont réparties comme suit : les produits propres à la Financière SISIP et les services de planification financière de la Financière SISIP (voir le tableau A).

Les produits propres à la Financière SISIP mettent à la disposition des membres des Forces armées canadiennes (FAC) et de leur famille des produits et des services financiers afin d'améliorer le bien-être financier des membres de la communauté des FAC en leur offrant des solutions financières objectives et adaptées, contribuant ainsi à la préparation et à l'efficacité opérationnelles. Les produits propres à la Financière Financière offerts sont les suivants : Assurance revenu aux survivants (ARS), Assurance vie des personnes à charge (AVPC), Assurance collective facultative temporaire (ACFT), Assurance pour membres libérés (AML), Couverture après la libération (CAL), Régime d'assurance temporaire de la Réserve (RATR), Régime d'assurance invalidité pour les conjoints (RAIC), Régime d'assurance des officiers généraux (RAOG) facultatif, assurance vie Temporaire 100 (T100), assurance voyage et assurance maladie grave, ci-après appelés les « régimes ». Les régimes sont gérés par la Compagnie d'assurance-vie Manufacturers (« Financière Manuvie ») selon un accord financier et opérationnel (ci-après « l'accord ») entre le CEMD et la Financière Manuvie. Le CEMD dispose d'un surplus pour financer le règlement des demandes d'indemnité qui se rattachent aux régimes que gère la Financière Manuvie. Si ces fonds s'avéraient insuffisants pour couvrir toutes les demandes d'indemnité, il reviendrait au CEMD de combler le déficit.

La Financière Manuvie est l'assureur du programme d'assurance. Elle fournit des services administratifs comme la revue des primes, la prise de décisions à l'égard des demandes d'indemnité et le versement des montants forfaitaires et des prestations mensuelles au titre des régimes. Toutefois, la Financière SISIP et le CEMD peuvent, s'ils le jugent nécessaire, prendre des décisions relatives aux demandes d'indemnité.

La Financière SISIP a la responsabilité de gérer le programme et de collaborer avec les divers intervenants pour assurer l'excellence du service à ses clients des FAC. En plus d'assumer certaines fonctions administratives, elle doit veiller à ce que les régimes soient administrés conformément aux dispositions contractuelles et reposent sur une base financière solide.

Les services de planification financière de la Financière SISIP mettent à la disposition du personnel militaire et de sa famille les services suivants :

1. un accès aux services d'un planificateur financier agréé (Pl. Fin. ou CFP), à un plan financier détaillé et à des services de placement dans l'ensemble du pays;
2. des services de counselling financier pour aider les membres des FAC à établir et gérer leurs budgets et à améliorer une situation financière difficile ou, tout simplement, pour leur donner des conseils lorsqu'ils doivent prendre des décisions financières importantes;
3. des services d'éducation professionnels en gestion des finances personnelles pour les recrues et les élèves-officiers de sorte qu'ils puissent se familiariser avec les principes de gestion financière de base, comme l'utilisation du crédit dans le cadre d'un budget, de même que de la formation pour les membres des FAC qui suivent des cours de qualification élémentaire et intermédiaire en leadership.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017
(en milliers de dollars)

1. NATURE DES ACTIVITÉS (suite)

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), une entité distincte dont la direction relève du conseil des BNP, fournit des services bancaires et de l'assistance financière aux entités des BNP et a la responsabilité ultime de la Financière SISIP.

En vertu de la partie 1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Financière SISIP est exonérée du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non public.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus pour les entreprises à capital fermé à l'exception de la police libérée de la CAL et l'ARS pour lesquels aucune prime ne sera versée à l'avenir. Selon ces mêmes normes comptables pour les entreprises à capital fermé, celles-ci sont des éléments de passif dans l'établissement des actifs et passifs nets des régimes. La Financière SISIP ne comptabilise pas un élément de passif pour ces protections tant que le participant au régime est titulaire d'une police d'assurance émise. Cela est conforme au traitement des prestations prévu dans l'accord. La valeur estimative de ces demandes d'indemnité a été déclarée comme un engagement à la note 10.

Instruments financiers

(a) Évaluation des instruments financiers

La Financière SISIP évalue initialement son actif et son passif à leur juste valeur rajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à sa juste valeur, en fonction du montant du coût de la transaction attribuable directement à l'instrument.

L'encaisse, les fonds distincts et les placements dans les régimes sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Les changements de la juste valeur sont présentés dans l'état des résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. La juste valeur des fonds distincts et des placements dans les régimes est déterminée selon des propositions de prix publiées sur le marché actif à la fin de l'exercice.

(b) Coût des transactions

Les coûts des transactions sont présentés dans l'état des résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ils sont engagés, sauf pour les instruments financiers qui seront ultérieurement évalués au coût de leur amortissement.

Constatation des produits

Les revenus sont enregistrés dans la période dans laquelle ils sont réalisés. Le recouvrement de tout montant des comptes clients connexe est probable dans la mesure où on a prévu des dispositions à cet effet et que le prix de vente est fixe et déterminable. Les sommes non acquises pour lesquelles les prestations ou les services des programmes importants n'ont pas encore été fournis sont comptabilisées comme des produits différés.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017
(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon l'amortissement constant aux taux annuels suivants :

Mobilier et agencements	12 %
Matériel informatique	24 %
Améliorations locatives	9 %

Actif et passif nets des régimes

L'accord prévoit que les produits propres à la Financière SISIP financent tout le passif associé aux régimes. La Financière Manuvie détient ces fonds en dépôt et les utilise pour acquitter ce passif. Les fonds détenus en dépôt doivent demeurer jusqu'à ce que tout le passif soit acquitté, et l'accord permet à la Financière Manuvie d'utiliser ces fonds à cette fin avant que les produits propres à la Financière SISIP puissent les retirer. Ainsi, la différence entre le passif estimatif et les fonds détenus en dépôt se présente soit comme un actif net, soit comme un passif net.

Les actifs et passifs nets des régimes sont déterminés à chaque période de déclaration comme la différence entre les réserves des régimes et les placements des régimes.

Les réserves des régimes sont déterminées en estimant le passif actuariel des régimes plus le montant de la réserve pour fluctuation des sinistres (RFS) qu'exige l'accord (note 4). Les normes canadiennes pour les entreprises à capital fermé ne donnent aucune indication pour établir ce passif. Les produits propres à la Financière SISIP suivent donc les normes internationales d'information financière 4, Contrats d'assurance, pour déterminer les réserves des régimes, suivant les normes établies par l'Institut canadien des actuaires (ICA) et à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB). L'évolution du passif paraît dans le bilan des opérations.

Les placements des régimes représentent les bénéfices cumulatifs qui excèdent les dépenses avant de tenir compte des réserves des régimes.

Recettes tirées des primes et frais connexes

Les primes brutes pour tous les types de contrats d'assurance et les contrats comportant un risque de mortalité ou de morbidité limité sont comptabilisées comme des revenus dès qu'elles sont exigibles.

Les dépenses sont constatées lorsqu'elles sont engagées. Les actifs et passifs des régimes sont calculés à la fin de chaque exercice, en comparant les prestations et les dépenses avec les recettes tirées des primes.

Intérêts crédités

Des intérêts sont crédités aux régimes eu égard aux placements des régimes selon une formule de crédit d'intérêts définie dans l'accord. La formule repose sur le rendement réel d'une combinaison d'actifs prédéterminée.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017
(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Prestations futures des employés

La Financière SISIP cotise au régime de retraite des employés des Fonds non publics (FNP), Forces canadiennes (ci-après « le Régime de retraite »), lequel est un régime de retraite à prestations déterminées contributif interentreprises. Le Régime de retraite verse des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service du personnel des Fonds non publics. Tous les employés de la Financière SISIP sont admissibles à participer au Régime de retraite.

La partie du Régime de retraite qui revient à la Financière SISIP est considérée comme un régime à cotisations déterminées, étant donné que les données disponibles sont insuffisantes pour utiliser une méthode de calcul aux fins d'un régime à prestations déterminées. Conséquemment, les cotisations de la Financière SISIP au Régime de retraite sont inscrites à titre de dépense dans l'état des résultats d'exploitation. Aucun avoir de retraite n'a été consigné dans le bilan.

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers en conformité avec les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants déclarés d'actif et de passif ainsi que sur les informations relatives à l'actif et au passif éventuels à la date où les états financiers sont publiés et les montants établis de revenus et de dépenses durant la période de déclaration.

La direction effectue des estimations au moment de déterminer la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les réserves des régimes et certaines charges à payer de la Financière SISIP. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Celles-ci sont revues annuellement et les ajustements qui s'imposent sont indiqués dans les états financiers pour la période visée.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

La Financière SISIP est exposée à divers risques en raison de l'utilisation d'instruments financiers. L'analyse suivante fournit une évaluation de l'exposition au risque de la Financière SISIP ainsi que des concentrations des risques.

La Financière SISIP n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour se prémunir contre ses risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une des parties d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'exposition de la Financière SISIP au risque de crédit découle principalement des espèces, des fonds distincts et des placements dans les régimes. La Financière SISIP passe en revue régulièrement les montants à percevoir. Elle travaille aussi avec des contreparties solvables en vue de réduire le risque de perte financière lié à un défaut de paiement.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017
(en milliers de dollars)

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Financière SISIP éprouve si elle rencontre des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers qui se composent de comptes fournisseurs et de charges à payer.

La Financière SISIP se prémunit contre ce risque en ayant suffisamment d'espèces pour s'acquitter de ses obligations actuelles, et la direction établit des prévisions budgétaires et de trésorerie pour évaluer les liquidités dont elle aura besoin à l'avenir.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix courants. Le risque du marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix.

i) Risque de change

Le risque de change est un risque qui découle du fait que la juste valeur des instruments financiers ou des flux éventuels de trésorerie liés aux instruments variera en ce qui a trait au dollar canadien en raison de l'évolution des taux de change sur les marchés.

Essentiellement, toutes les transactions de la Financière SISIP sont en dollars canadiens. Par conséquent, la direction ne croit pas qu'elle soit exposée à un risque de change important.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie au risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

La Financière SISIP est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des réclamations que peuvent faire les participants aux différents régimes. Si les liquidités provenant des actifs à l'appui des réserves pour sinistres ne correspondent pas au montant de liquidités versées pour régler les sinistres, et si la Financière SISIP ne reçoit pas des liquidités au moment où les sinistres doivent être réglés, la Financière SISIP pourrait enregistrer des pertes ou des gains en taux d'intérêt en raison des fluctuations des taux d'intérêt futurs. L'efficacité du programme de concordance de l'actif et du passif est examinée de manière trimestrielle à la Financière Manuvie au moyen d'analyses de la durée et des liquidités et en fonction de divers scénarios économiques. Une politique sur les placements ayant pour but d'améliorer la concordance du passif et de l'actif est entrée en vigueur.

iii) Autres risques de prix

Les autres risques de prix désignent le risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments financiers fluctue en raison des variations des prix courants (autres que ceux découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces changements soient attribuables à des facteurs se rapportant à un instrument donné ou à son émetteur ou à des facteurs touchant des instruments semblables vendus sur le marché.

Les autres risques de prix ayant un effet sur les fonds distincts sont expliqués à la note 5.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers de dollars)

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Changements des risques

Il n'y a eu aucun changement important sur le plan des risques auxquels la Financière SISIP est exposée par rapport à l'exercice précédent.

4. ACTIF ET PASSIF NETS DES RÉGIMES

L'actif net des régimes représente les sommes suivantes que détient la Financière Manuvie :

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
Réserves des régimes	255 566	\$	(242 935)	\$
Placements des régimes	275 258		271 666	
 Actif net des régimes	 19 692	 \$	 28 731	 \$

La Financière SISIP peut encaisser tout surplus une fois que toutes les obligations au titre des régimes ont été acquittées. Par contre, si les régimes sont déficitaires, il lui revient de financer le passif.

La Financière Manuvie calcule les réserves actuarielles employées dans la détermination des passifs des régimes selon la méthode décrite dans la note 2. Elle ne peut modifier les hypothèses qu'elle emploie pour déterminer les réserves qu'après en avoir dûment informé la Financière SISIP.

La détermination des réserves actuarielles comprises dans le passif des régimes suppose le recours à des estimations et à des hypothèses, lesquelles sont constituées de deux grandes composantes : le montant estimatif le plus fiable et une provision pour écarts défavorables. Conjointement avec des pratiques commerciales prudentes de gestion des risques commerciaux et d'investissement, le choix d'hypothèses pertinentes et leur suivi visent à réduire l'exposition des produits propres à la Financière SISIP à l'incertitude.

Les hypothèses les plus probables sont faites en ce qui a trait à la mortalité et à la morbidité, au rendement des placements, aux taux de résiliation des polices, aux frais d'exploitation et à certaines charges fiscales. Les résultats réels font l'objet d'un suivi afin de s'assurer que les hypothèses restent pertinentes et qu'elles sont modifiées lorsque nécessaire.

Les hypothèses formulées pour établir les réserves actuarielles reflètent les meilleures estimations des résultats techniques futurs. Pour ce qui est des produits propres à la Financière SISIP, chaque hypothèse doit inclure une marge afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de prendre en compte une sous-estimation, une surestimation ou une détérioration éventuelle des résultats techniques et de fournir une meilleure assurance que les réserves actuarielles suffiront à payer les prestations à venir.

L'ICA prescrit des exigences minimales en ce qui concerne les marges liées au risque de taux d'intérêt. Il donne aussi des indications particulières concernant les autres risques, comme les risques de marché, de crédit, de mortalité et de morbidité. Dans le cas des autres risques dont l'ICA ne traite pas particulièrement, un intervalle de 5 % à 20 % de la prévision est adopté. Les hypothèses annuelles utilisées se trouvent à l'intérieur des intervalles admissibles et la détermination du niveau établi prend en compte le profil de risque de l'entreprise. À l'occasion et pour plus de prudence dans certaines circonstances, une marge peut dépasser la limite supérieure de l'intervalle, comme le permettent les normes de pratique. Chaque marge est revue annuellement afin de s'assurer qu'elle est toujours appropriée.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017
(en milliers de dollars)

4. ACTIF ET PASSIF NETS DES RÉGIMES (suite)

L'accord indique dans quelles circonstances les produits propres à la Financière SISIP doivent financer les insuffisances des régimes et à quel moment ils sont autorisés à faire des retraits sur l'actif des régimes. Les produits propres à la Financière SISIP doivent maintenir une RFS d'au plus 25 % des cotisations aux régimes. La RFS restreint le retrait de fonds excédentaires des régimes liés aux produits propres à la Financière SISIP.

5. FONDS DISTINCTS

Les fonds excédentaires des produits propres à la Financière SISIP sont gardés dans un fonds distinct. La valeur des fonds est présentée à sa juste valeur et les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation au cours de la période pendant laquelle survient le changement. L'actif distinct est placé en conformité avec les lignes directrices énoncées dans la politique de placement élaborée par la Financière SISIP. La politique de placement a établi l'objectif de répartition des placements suivant : espèces : 5 %; obligations : 50 %; actions canadiennes : 15 %; actions américaines à forte capitalisation : 15 %; et actions internationales : 15 %. La répartition réelle des fonds est la suivante :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	%	%
Espèces	3,7	3,9
Obligations	44,8	48,8
Actions canadiennes	17,4	17,0
Actions américaines à forte capitalisation	17,0	15,8
Actions internationales	17,1	14,5
	100,0	100,0

Après la fin de l'exercice, la politique sur les placements a fait l'objet d'une révision pour inclure l'objectif de répartition des placements suivant : liquidités et revenus fixes (32 %), actions (48 %) et infrastructure, solutions de rechange et immobilier (20 %).

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles peuvent être composées des articles suivants :

7. SURPLUS

Selon l'accord de réassurance, la Financière SISIP est tenue de garder au moins 260 000 \$ dans les surplus (le FCFC s'est engagé à y conserver 100 000 \$ additionnels) pour couvrir les réclamations excédant le montant de réassurance établis relatives aux activités hostiles. La Financière SISIP doit donner un avis d'au moins neuf mois à la Financière Manuvie pour lui signifier son intention de réduire les réserves à un montant inférieur à 260 000 \$.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017
(en milliers de dollars)

7. SURPLUS (suite)

Une autre restriction liée à la RFS (comme il est mentionné à la note 4) est gérée indépendamment.

	2017		2016	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Mobilier et agencements	248 \$	137 \$	111 \$	110 \$
Matériel informatique	135	96	39	25
Améliorations locatives	910	427	483	372
	<u>1 293 \$</u>	<u>660 \$</u>	<u>633 \$</u>	<u>507 \$</u>

8. RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés admissibles sont membres du Régime de retraite des employés à prestations déterminées des Fonds non publics (le « Régime de retraite »). La part des cotisations de la Financière SISIP au Régime de retraite était de 449 \$ (2016 – 417 \$) et elle est comprise dans la catégorie des dépenses correspondantes de l'état des résultats d'exploitation et l'état de l'évolution du surplus.

Des évaluations actuarielles préparées à des fins comptables au 31 décembre 2017 selon les approches de continuité et de solvabilité ont révélé ce qui suit au sujet du Régime de retraite :

	2017	2016
Juste valeur des actifs du Régime de retraite	355 840 \$	318 136 \$
Obligation actuarielle au titre des prestations constituées	260 814	243 028
Surplus	<u>95 026 \$</u>	<u>75 108 \$</u>

Selon l'approche de continuité, cette évaluation compare le rapport entre la valeur de l'actif du Régime de retraite et la valeur actuelle du flux de trésorerie prévu des prestations futures relativement au service accumulé, en supposant que le Régime de retraite soit maintenu indéfiniment. Selon ce scénario, l'évaluation a donné lieu à un surplus de 87 900 \$.

Inversement, selon le principe hypothétique de l'approche de solvabilité (liquidation), le Régime de retraite est censé être liquidé et réglé à la date d'évaluation, en supposant que les prestations sont réglées conformément aux règles sur la taxation en vigueur et en des circonstances produisant le maximum de passif de liquidation à la date d'évaluation. Cette évaluation a donné lieu à un déficit de 29 300 \$.

Ces évaluations actuarielles servent à déterminer le montant des cotisations mensuelles et annuelles de l'employeur. La prochaine évaluation actuarielle devrait avoir lieu le 31 décembre 2018.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers de dollars)

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En 2017, la Financière SISIP a versé 157 \$ (162 \$ en 2016) en charges locatives aux Économats des Forces canadiennes (« CANEX »), une entité des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes. En 2017 et 2016, tous les revenus tirés des services d'éducation et de counselling financiers proviennent du ministère de la Défense nationale, sous l'autorité du chef d'état-major de la défense.

Toutes les transactions sont des pratiques normales et sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

10. ENGAGEMENTS

Les produits propres à la Financière SISIP ont évalué un passif non encore constaté d'une valeur estimative en ce qui concerne la police libérée de la CAL et l'ARS pour lesquels aucune prime ne sera versée à l'avenir. Les termes de l'accord n'incluent pas ces montants dans la détermination des réserves des régimes. Au 31 décembre 2017, la valeur actualisée de ces charges futures a été évaluée à 116 040 \$.

La Financière SISIP s'est engagée à faire des paiements en vertu d'un contrat de location-exploitation pour ses locaux situés au 234, avenue Laurier Ouest, à Ottawa jusqu'en 2020. Le versement des paiements au cours des trois prochaines années se fera comme suit :

2018	81	\$
2019	82	
2020	<u>75</u>	
	<u>238</u>	\$

11. CONTRIBUTION

Pendant l'exercice, la Financière SISIP a versé 24 000 \$ au FCFC à l'appui des programmes des BNP, des dépenses en capital et des projets de fonctionnement et entretien.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certaines données comparatives ont été réagencées pour les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'année courante.